

## La Région Grand Est a accueilli le 7<sup>ème</sup> colloque du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ILL NAPPE RHIN

### « Comment intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire ? »

Le 7<sup>ème</sup> colloque du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ILL NAPPE RHIN, intitulé « Comment intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire ? », s'est déroulé ce jeudi 8 décembre 2016, à la Maison de la Région, à Strasbourg.

**Monsieur Bernard GERBER**, Conseiller régional du Grand Est, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), a accueilli les participants en rappelant que le SAGE ILL-NAPPE-RHIN est un document de planification pour la préservation et la restauration de la qualité de la nappe d'Alsace et des milieux aquatiques, en lien avec celle-ci que sont les cours d'eau et les zones humides.

Le SAGE définit un programme d'actions, complémentaire des différentes démarches volontaires ou réglementaires existantes dans ce domaine, et est doté d'une portée juridique forte. Il est le résultat d'un travail collectif, conduit par la CLE, qui rassemble tous les acteurs et décideurs locaux : élus, usagers, associations, représentants de l'Etat.

L'ensemble des membres de la CLE et des collectivités du SAGE (322 communes et 33 communautés de communes) ont été conviés à cet événement.

#### Les zones humides sur le SAGE ILL-NAPPE-RHIN

La présence d'un réseau hydrographique dense et la faible profondeur de la nappe d'Alsace expliquent l'importance des zones humides sur le périmètre du SAGE (plus de 39 000 ha de zones humides remarquables). Les deux principaux ensembles de zones humides sont :

- **la bande rhénane**, correspondant à l'ancien champ d'inondation du Rhin, qui abrite la forêt alluviale rhénane ;
- **les milieux riediens**, correspondant aux rieds de l'Ill, de la Zembs et au Bruch de l'Andlau, conservent également des forêts alluviales relictuelles mais abritent aussi des prairies humides.



© Stadler / Cordier / Région Alsace

### Le rôle des zones humides

Les zones humides assurent de nombreuses fonctions hydrologique et écologique. Elles contribuent, outre le fait qu'elles abritent une biodiversité exceptionnelle, à l'épuration de l'eau (rôle de filtre) et au maintien de quantités d'eau disponibles suffisantes (rôle d'éponge).

**Au-delà des services écologiques, les zones humides représentent des espaces à forts enjeux économiques et sociaux.**

Ces services rendus sont d'autant plus précieux qu'ils sont gratuits (moyennant une gestion et un entretien adapté) et difficilement compensables si les zones en question sont dégradées ou détruites.

### Les pressions sur les zones humides

**Pourtant, ces milieux naturels figurent parmi les plus menacés.** Cette situation est essentiellement due aux activités humaines : assèchement, perturbation des interconnexions hydrauliques, fragmentation et mitage, eutrophisation et comblement, pollutions chimiques et organiques, fermeture et/ou banalisation des milieux, etc.

Le SAGE a pour ambition de préserver et restaurer ces milieux aquatiques, afin d'en garantir une gestion durable et fonctionnelle. Ainsi, le SAGE proscrit les aménagements impactant les zones humides remarquables et permet les aménagements impactant les zones humides ordinaires sous réserves que leurs fonctionnalités soient préservées.

### Les zones humides et l'aménagement du territoire

La prise en compte des zones humides nécessite une prise de conscience très en amont des projets. Le colloque sera l'occasion de rappeler les enjeux et services rendus par les zones humides et d'informer sur les outils mobilisables pour les préserver : stratégies foncières, documents d'urbanisme, incitation financière, outils contractuels, outils de soutien aux filières agricoles...

**La préservation des zones humides doit être vécue comme un levier pour améliorer le cadre de vie. Les usages récréatifs, économiques et pédagogiques peuvent être valorisés.**

Les retours d'expériences présentés permettront d'identifier des leviers d'action pour répondre à trois défis :

- Comment intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme ?
- Comment en premier lieu éviter, puis si nécessaire réduire et compenser les impacts sur les zones humides liés à un projet d'aménagement ?
- Comment mettre en œuvre une politique de préservation et de valorisation des zones humides ?

Les conclusions du colloque feront l'objet d'une fiche référence qui sera diffusée à l'ensemble des membres de la CLE et aux collectivités du périmètre du SAGE.

La **Région Grand Est** assure la maîtrise d'ouvrage du SAGE ILL-NAPPE-RHIN avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Texier**

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

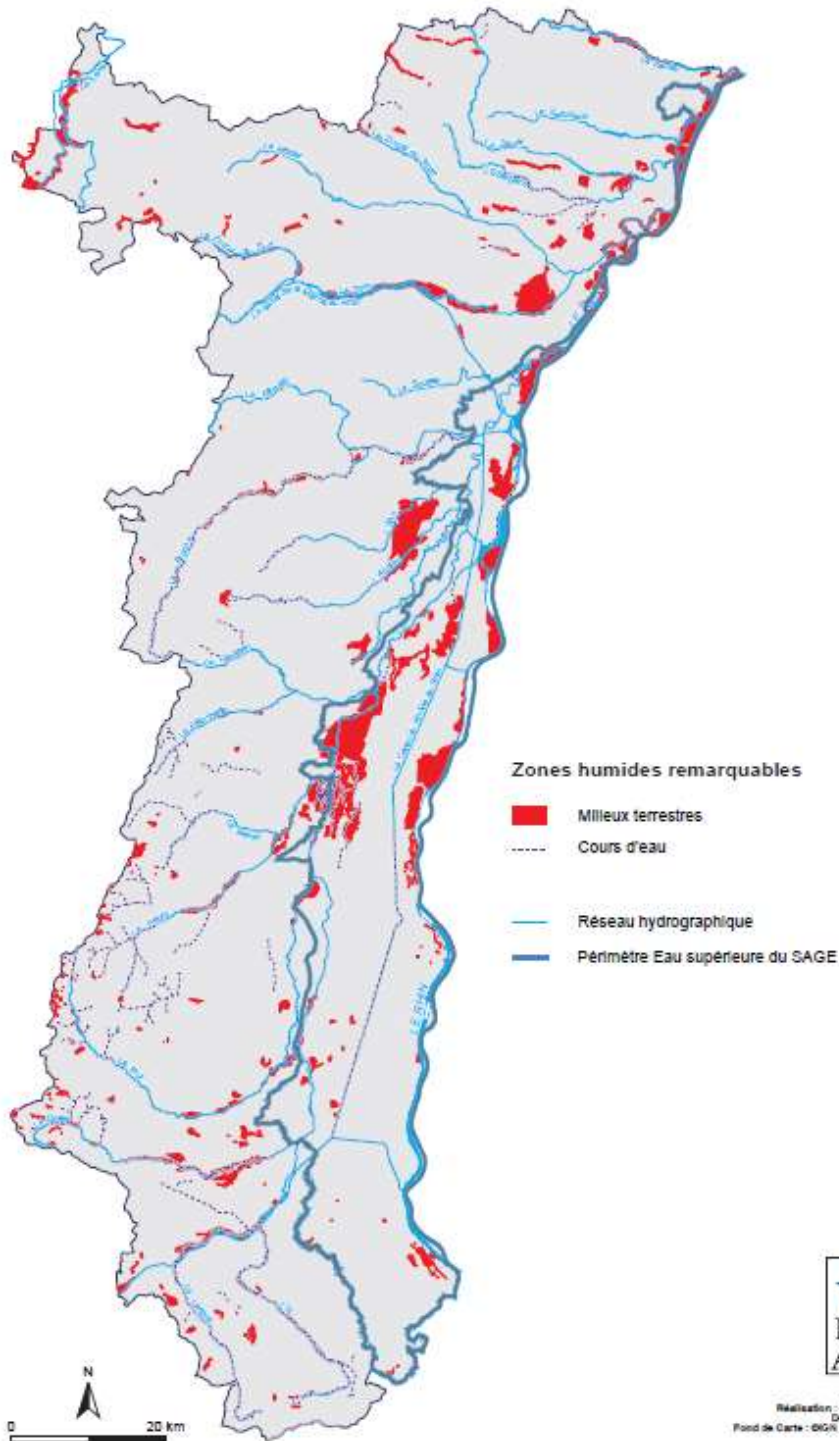
[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

[gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)

## Programme

- 9h00 :** Accueil des participants
- 9h30 :** Ouverture du colloque  
*Bernard GERBER - Président de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN et Conseiller Régional*
- 9h45 :** Introduction  
Rôles et services rendus par les zones humides et articulation avec les politiques d'aménagement du territoire  
*Pierre-Olivier LAUSECKER - Chargé d'études, Agence de l'Eau Rhin-Meuse*
- Les zones humides sur le SAGE ILL-NAPPE-RHIN  
*Adeline ALBRECHT - Animatrice du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*
- 10h15 :** L'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme  
Rappel des leviers existants et retours d'expérience  
*Bruno WINCKEL - Chargé d'études, ADEUS (Agence de développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise)*
- 10h45 :** Eviter - Réduire - Compenser (ERC) les impacts sur les zones humides liés à un projet d'aménagement  
Principes et actualités (loi biodiversité, guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides...)  
*Agnès GRANDGIRARD - Chef d'unité "Milieux aquatiques - zones humides", DDT 67*  
*Emmanuel PEREZ - Responsable du service « Contrôle des usages », ONEMA DIR Nord-Est*
- Retour d'expérience sur la mise en œuvre des mesures compensatoires des projets cyclables reliant Krautergersheim à Hindisheim et Stotzheim à Kertzfeld  
*Fanny PINET - Référente Environnement, Agence Territoriale d'Ingénierie Publique 67*
- 11h30 :** La mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des zones humides à l'échelle d'un bassin versant → de la connaissance à l'action  
*Arnaud MARUITE - Animateur-coordonateur, EPTB Yères (Etablissement Public Territorial de Bassin)*
- 12h15 :** Conclusion par Bernard GERBER, Président de la CLE, et verre de l'amitié

**Carte n°14 : Zones humides remarquables**





© Région Alsace



© Bringard / Région Alsace